LE DEPARTEMENT DU CANTAL
LAURÉAT DU PRIX TERRITORIA 2009

Depuis 1986, les **prix TERRITORIA**, manifestation organisée par **l'Observatoire National de l'Innovation Publique, sous le Haut-Patronnage** de Gérard LARCHER, Président du Sénat, récompensent les innovations originales et transposables, réalisées par les fonctionnaires et les élus des villes, départements et régions, pour améliorer la vie des Français. Sa mission est de valoriser leur créativité et leur dynamisme tout en témoignant de leur bonne utilisation des deniers publics.

Tous les domaines de la vie locale sont concernés : aménagement de l'Espace Public, communication, culture, développement local, santé, valorisation du patrimoine... L'Observatoire National de l'Innovation Publique participe ainsi à la diffusion de ces innovations qui améliorent la vie quotidienne en France pour qu'elles soient mieux connues du grand public et deviennent les « bonnes pratiques » de demain.

Le Département du Cantal, déjà Lauréat de l'édition 2008 dans la section "développement local", pour son initiative en matière de télétravail, est **à nouveau Lauréat : TERRITORIA d'Or dans la catégorie "Services aux personnes" pour l'expérimentation des cadres communicants**. **Les trophées TERRITORIA 2009 seront remis le mercredi 25 novembre à 17 heures 30 dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.**

Synthèse du projet CANTAL
Des services pour favoriser le maintien à domicile

1. Le Maintien des personnes âgées à domicile

Parmi ses compétences générales, le Département a en charge l'action sociale aux personnes âgées. Dans ce domaine, il souhaite notamment développer la prévention et le maintien à domicile. Le Conseil Général et France Telecom ont adopté le principe d'une expérimentation d'aide au maintien des personnes âgées au domicile grâce aux TIC. Ce projet a par la suite été inscrit par le Département dans le **Pôle d'Excellence Rural "Département Numérique"** retenu par l'État dont l'objet est de développer les services par le biais de nouveaux usages numériques, notamment dans le cadre du dispositif CyberCantal.

De son coté, France Télécom a mis en oeuvre un groupe de travail au sein de son Technocentre en collaboration avec ses équipes de Recherche et Développement. Cette équipe développe à titre expérimental une gamme de services autour des personnes dépendantes à domicile. Ces services visent notamment à :

- rompre l'isolement des personnes dépendantes,
- faciliter l'organisation et la coordination des intervenants sociaux,
- automatiser certaines fonctions de gestion afin d'en réduire les coûts et améliorer l'efficience des prises en charges, publiques ou privées.

Les services testés dans le cadre de cette expérimentation étaient en phase de conception et nécessitaient, dans le cadre du développement produit, d'être finalisés en lien étroit avec les futurs utilisateurs, leurs Aidants familiaux et professionnels, et en concertation avec les structures professionnelles du secteur. Dans cet objectif, France Télécom assure un accompagnement visant à mesurer l'adéquation des services proposés aux attentes des utilisateurs et des professionnels, notamment au travers d'une étude sociologique menée par ses équipes de R&D. Le Département assure la coordination des acteurs locaux concernés par l'expérimentation. Il s'appuie sur des associations comme l'ADMR, l'ASED, les CLICG pour le recrutement des utilisateurs et l'obtention de leur accord. Ces associations sont en outre les premiers utilisateurs du système et jouent un rôle prépondérant quant à la réussite de l'opération.

Une convention d'expérimentation entre le Département et France Telecom, avait pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles les Parties expérimenteraient la mise en oeuvre et les usages d'un certain nombre de services, permettant notamment :

- la collaboration et la coordination des prestataires de services à la personne,
- la communication entre les prestataires de services à la personne, les Bénéficiaires et leurs Aidants.

Un panel d'utilisateurs a également été équipé dans les EPHAD afin de tester l'outil dans un autre environnement.

2. Les principes

Les Services nécessitent l'installation au domicile des Bénéficiaires d'un Terminal interactif spécifique d'apparence cadre photo numérique, et d'un accès Internet. Ce Terminal permet aux Testeurs, aux Aidants, aux Prestataires et aux Bénéficiaires d'accéder aux Services qui leur sont dédiés de manière sécurisée le cas échéant. Un portail Internet permet aux Testeurs et aux Aidants d'accéder aux Services qui leur sont dédiés sur cette interface de manière sécurisée. a réalisation de ces Services s'appuie sur l'utilisation d'une plate-forme informatique sécurisée fournie par France Telecom, également reliée au réseau Internet.

- cadre photo : partager des photos avec la famille grâce au service Orange Photo*
- messagerie : échanger des messages avec ses proches
- agenda : organiser sa journée avec l'aide de ses aidants familiaux et professionnels
- à la cible : accès à des informations, du contenu (exercice mémoire ou informations de prévention, choix de repas…)

Les Services mis à disposition des Bénéficiaires retenus via un accès ADSL fournis par France Télécom sont :

- Cadre photo partagé : permet au Bénéficiaire et à ses Aidants de partager des albums photos et de les présenter sous forme de diaporama lorsque le terminal est en veille.
- Agenda de la personne aidée : permet au Bénéficiaire de gérer l'organisation de son temps, en collaboration avec les Aidants et les Prestataires intervenant auprès de lui.
- Alerte : permet au Bénéficiaire d'être alerté d'une situation particulière, l'Alerte peut être envoyée par les Prestataires.
- Messagerie : permet aux Testeurs, Prestataires, Aidants et Bénéficiaires d'échanger des messages dans un environnement sécurisé.
- Horodatage, comptes rendus et suivi des prestations : permet aux Prestataires d'assurer la traçabilité des prestations en fournissant des informations sur la nature et les horaires des prestations qu'ils réalisent au domicile du Bénéficiaire.
- Cahier de liaison : permet de faciliter la coopération entre les Testeurs, Prestataires intervenant au domicile du Bénéficiaire, Aidants et Bénéficiaires, au moyen d'un espace d'échange partagé.
- Suivi de l'état général de la personne aidée : permet à l'Aidant de suivre l'évolution de l'état général du Bénéficiaire à partir des informations fournies simplement par les Prestataires intervenant à son domicile.

L'expérimentation est conclue pour une durée de 12 mois et se terminera à la fin du mois de novembre.

Contact :
Conseil Général du Cantal
Fabien Miedzianowski,
Directeur des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités,
de la Prospective et des Systèmes d'Information
04-71-46-22-02